

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi trois juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :
mardi 27 juin 2023

Mis en ligne :
vendredi 7 juillet

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 20
Votants : 27
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, DORIA Anne, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, PIERRE Frédéric, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëticia, VAN CAUWELAERT Damien.

Procurations de vote et mandataires : ANDRE-SABOURDY Isabelle donne pouvoir à MAHEO Aude, BONNAFOUS Catherine donne pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel donne pouvoir à LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien donne pouvoir à LE GUENNEC Jean-Michel, PEROT Marlène donne pouvoir à DEGUILLARD Julie, POINTIER Vincent donne pouvoir à JOUAULT Jaroslava, SOUQUET Eric donne pouvoir à LEFEUVRE Gaël.

Absents : SIMON Didier, VALLEE Priscilla.

Madame JOUAULT Jaroslava est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 27 juin 2023) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 19

Délibération n° 2023-80. Urbanisme : Zac de la Vigne –tranche 3 Phase 3 - Désaffectation et déclassement du domaine public partiel des parcelles AO227 et 258

Rapporteur : Gaël LEFEUVRE

VU l'avis de la commission urbanisme en date du 27 juin 2023,

En vue de créer et céder deux lots de terrains à proximité de la ferme de la Clotière, identifiée au patrimoine bâti d'intérêt local, et qui doit faire l'objet d'une réhabilitation-restructuration pour la création de la salle de billard transférée du site des Molières, il est nécessaire de procéder à la

désaffectation et au déclassement du domaine public des emprises parcellaires correspondantes.

À cet effet, les parcelles AO 227 et 258, cadastrées respectivement ZAC de la Vigne et La Clotière pour 3 519 m² et 915 m² ont été partiellement clôturées par les Services Techniques.

Les lots ainsi créés seront d'une surface respective approximative de 500 m² et 230 m².

Dans le cadre de la procédure, la Police Municipale constatera prochainement que cet espace n'est plus utilisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE :

DE CONSTATER la désaffectation des lots de terrain à être cadastré pour une superficie respective d'environ 500 et 230 m² en détachement des parcelles aujourd'hui cadastrées AO 227 et 258;

DE PRONONCER leur déclassement du domaine public;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Gaël LEFEUVRE

